

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

N° 2025-09

DÉCISION prise le 17 juin 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Mai 2025

- Aide alimentaire	1495,00 €
- Aide financière	450,00 €
- Restauration scolaire	3604,65 €
- Aide ménagère	219,66 €
- Allocation trimestrielle	495,00 €

A Caluire et Cuire, le 17 juin 2025
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

